

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 2 mai 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séance ordinaire du 4 avril 2016 et séance extraordinaire du 11 avril 2016.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
  - i. Aide financière à la Paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge pour le 175<sup>e</sup> anniversaire de l'église La Nativité et le 350<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge.
  - ii. Activité de financement du Club Optimiste La Prairie - Tournoi de golf.
  - iii. Aide financière à une athlète laprairienne en cheerleading.
  - iv. Aide financière à une athlète laprairienne en ringuette.
  - v. Aide financière pour le concours de musique Bravissimo - Édition 2016.
  - vi. Aide financière à une étudiante laprairienne dans le cadre d'un programme d'échange AFS Interculture Canada.

- vii. Collaboration financière avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour les camps de jour.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Adhésion de la Ville de La Prairie à la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat - 4 décembre 2015 - COP21.
- 1.6 Projet de loi 85: Loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'A30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal.
- 1.7 Demande d'appui - Projet Symbiocité La Prairie.

## **2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

- 2.1 Projet de règlement numéro 1248-04 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'intégrer le Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment, et code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié).

## **3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion 2016-09 - Règlement 1016-R.I.P. relatif aux animaux.
- 3.2 Adoption du projet de règlement numéro 1250-30 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
  - modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
  - modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.
- 3.3 Adoption du règlement numéro 1388-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.
- 3.4 Adoption du règlement numéro 1248-04 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'intégrer le Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment, et code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié).
- 3.5 Adoption du règlement numéro 1250-27 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
  - modifier l'article 12.1 afin de préciser son application;
  - modifier la terminologie afin de définir une activité de culte, une association, un centre communautaire et une salle de réunion;

- modifier certaines dispositions relatives aux piscines, aux garages intégrés et aux vérandas;
- modifier certaines dispositions relatives à l'implantation des remises, des pergolas, des pavillons, des pavillons de bain et des gazebos, des plates-formes, des saunas fermés isolés;
- modifier certaines dispositions relatives à une maison intergénération;
- modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage pour le service à l'auto annonçant les menus et les pré-menus d'un restaurant;
- modifier certaines dispositions applicables à une enseigne sur vitrage;
- modifier la méthode de calcul d'un revêtement extérieur d'un bâtiment;
- modifier la liste des matériaux de revêtement de toiture autorisés;
- modifier certaines dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C-302;
- modifier les limites des zones P-301 et C-302 et créer les zones P-301-1 et N-301-2 en y édictant les usages et normes;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-024, C-029, C-030, C-032, C-050, C-302, H-322-1, C-405, H-611 et C-613.

#### **4. OCTROI DE CONTRATS**

- 4.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour le plan directeur du réseau d'aqueduc.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes-fontaines NFPA-291.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour le curage des égouts sanitaires et pluviaux.
- 4.5 Octroi d'un contrat pour le nettoyage des puisards avec écouleur.

- 4.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de chlorure de sodium - Saison hivernale 2016-2017.
- 4.7 Rejet de soumission - Fourniture et installation d'appareils exerciseurs extérieurs.
- 4.8 Autorisation de travaux supplémentaires - Boulevard des Prés-Verts.
- 4.9 Modification de la résolution numéro 2016-04-105 - Octroi d'un contrat pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante - Année 2016.

5. **COMMUNICATIONS**

6. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Dépôt des états semestriels en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

7. **GÉNIE**

8. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 8.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1386-E décrétant une dépense et un emprunt de 652 000 \$ pour l'exécution de divers travaux comprenant, entre autres, la réfection de la rue Émilie-Gamelin et le déplacement de la piste cyclable près du parc du Rempart, ainsi que le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux et à divers autres projets, tenue le 13 avril 2016.
- 8.2 Autorisation de signature - Addendum au bail de location entre la Ville et Gestion M.V.F. inc. pour la location d'un local additionnel.
- 8.3 Autorisation de signature - Entente avec Solutions Wiseleap inc. pour une plate-forme de gestion des licences d'animaux.

9. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

10. **RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Autorisation de signature - Addenda au contrat d'emploi à durée déterminée du chef préposé à l'environnement au Service des travaux publics.
- 10.2 Demande de prolongation de la période de négociation pour la restructuration du régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
- 10.3 Embauche d'un directeur au Service des communications.

10.4 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat de travail du directeur du Service des loisirs.

10.5 Démission au poste de brigadier scolaire surnuméraire.

**11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue de la Fête nationale.

**12. TRAVAUX PUBLICS**

12.1 Autorisation de signature - Entente avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la tenue de l'édition 2016 de la Famili-pêche.

**13. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

13.1 Dépôt du procès-verbal des rencontres tenues par le comité consultatif d'urbanisme les 9 et 22 mars 2016.

13.2 Dérogations mineures.

13.3 PIIA

i. Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-081 concernant un agrandissement commercial, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 48, boulevard Taschereau - Promutuel Les Prairies - Zone C-128.

ii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-014 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau - tronçon chemin de Saint-Jean / rue Longtin » - 371 à 379, boulevard Taschereau - Zone C-029.

iii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-016 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « La Citière » - 360, rue Beausoleil - Zone H-137.

iv. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-020 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 1000, boulevard des Prés-Verts - Zone C-302.

v. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-021 concernant la construction d'un immeuble commercial « J », assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 995, boulevard des Prés-Verts - Zone C-302.

vi. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-022 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 155 à 165, boulevard Taschereau - Zone C-120.

- vii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-023 concernant une rénovation institutionnelle, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 310, rue Saint-Ignace - Zone P-007.
- viii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-024 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Site patrimonial » - 350, rue Saint-Laurent - Zone H-024.

13.4 Approbation d'un projet de lotissement - Nouveau tracé de la rue du Vice-Roi dans le projet résidentiel Symbiocité.

14. **VARIA**

15. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-05-145**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2016-05-146**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 11 avril 2016 à 18 h.

**ADOPTÉE**

2016-05-147

**AIDE FINANCIÈRE À LA PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE POUR LE 175<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE LA NATIVITÉ ET LE 350<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge pour l'organisation d'activités entourant le 175<sup>e</sup> anniversaire de l'église La Nativité et le 350<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de ces événements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 1 000 \$ à la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge afin de contribuer à l'organisation d'activités entourant le 175<sup>e</sup> anniversaire de l'église La Nativité et le 350<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-05-148

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE - TOURNOI DE GOLF**

**ATTENDU** que le Club Optimiste de La Prairie tient son tournoi de golf annuel le samedi 13 août prochain à Saint-Rémi;

**ATTENDU** que les profits récoltés lors de cet événement permettront au Club Optimiste de poursuivre ses activités auprès des jeunes de notre communauté;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de neuf billets, au coût unitaire de 130 \$, taxes incluses, pour le tournoi de golf du Club Optimiste de La Prairie, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-149**

**AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN CHEERLEADING**

**ATTENDU** que madame Emma Audet est une athlète en cheerleading de La Prairie au talent prometteur;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Audet à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ à madame Emma Audet afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors de sa participation au Championnat mondial de cheerleading qui se tenait en Floride du 20 au 27 avril 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-150**

**AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN RINGUETTE**

**ATTENDU** que madame Oriane Racine est une athlète en ringuette de La Prairie au talent prometteur;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Racine à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ à madame Oriane Racine afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors de sa participation au Championnat de ringuette de l'Est du Canada, qui se tenait du 14 au 17 avril derniers à Charlottetown, à l'Île du Prince-Édouard.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-151**

**AIDE FINANCIÈRE POUR LE CONCOURS DE MUSIQUE BRAVISSIMO - ÉDITION 2016**

**ATTENDU** la demande d'aide financière de madame Despina Papayiannis, fondatrice et directrice du concours de musique Bravissimo, dans le cadre de l'édition 2016 du concours qui se tiendra à La Prairie, le dimanche 15 mai 2016;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 1 000 \$ à madame Despina Papayiannis afin de contribuer à l'organisation de l'édition 2016 du concours de musique Bravissimo qui se tiendra le 15 mai prochain.

**D'OCTROYER** également deux bourses de 250 \$, faites au nom de la Ville, à être remises à des participants du concours.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-152**

**AIDE FINANCIÈRE À UNE ÉTUDIANTE LAPRAIRIENNE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE AFS INTERCULTURE CANADA**

**ATTENDU** que madame Ariane Tremblay est une étudiante laprairienne qui participera à un programme d'échange AFS Interculture Canada en Thaïlande, à compter de juillet 2016, pour une durée de dix mois;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Tremblay dans le cadre de cet échange;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un étudiant laprairien dans le cadre de voyages scolaires à des fins communautaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ à madame Ariane Tremblay afin de contribuer aux frais qu'elle engagera dans le cadre de l'échange AFS Interculture Canada en Thaïlande, auquel elle participera à compter de juillet 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-05-153

**COLLABORATION FINANCIÈRE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST POUR LES CAMPS DE JOUR**

**ATTENDU** la demande du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin d'obtenir une collaboration financière de la Ville pour des jeunes en difficulté participant au camp de jour de la Ville;

**ATTENDU** la politique familiale de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** dix semaines de gratuité au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la participation au camp de jour, pour des familles en difficulté de La Prairie, le tout pour une valeur maximale de 1 100 \$.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2016-05-154

**ADHÉSION DE LA VILLE DE LA PRAIRIE À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT - 4 DÉCEMBRE 2015 - COP21**

**ATTENDU** que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU** que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;

- produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

**ATTENDU** que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plate-forme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

**ATTENDU** que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

**ATTENDU** que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

**ATTENDU** que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

**ATTENDU** qu'en 2012, la Ville a élaboré un plan visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les années 2012-2016;

**ATTENDU** qu'en 2015, la Ville s'est dotée d'un plan stratégique de développement durable;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**ADOPTÉE**

**2016-05-155**

**PROJET DE LOI 85: LOI VISANT L'IMPLANTATION DE DEUX PÔLES LOGISTIQUES ET D'UN CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX ABORDS DE L'A30 AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

**ATTENDU** que la MRC de Roussillon a préparé un mémoire sur le projet de loi 85 en collaboration avec l'ensemble des onze municipalités du territoire;

**ATTENDU** l'importance du projet de loi 85 pour le développement économique de la MRC de Roussillon;

**ATTENDU** que les municipalités locales veulent réaffirmer l'importance de l'autonomie locale et des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** le conseil de la Ville de La Prairie entérine sans réserve le mémoire de la MRC de Roussillon sur le projet de loi 85.

**QUE** le conseil de la Ville de La Prairie mandate la MRC de Roussillon pour présenter le mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire.

**ADOPTÉE**

**2016-05-156**

**DEMANDE D'APPUI - PROJET SYMBIOCITÉ LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Catherine McKenna a annoncé, le 4 décembre 2015, son intention de déposer un décret d'urgence pour mieux protéger l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans les municipalités de La Prairie, Saint-Philippe et Candiac;

**ATTENDU** que ce même ministère a adopté, également en décembre dernier, le programme de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien, au Canada;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a reçu, en 2008 et en 2014, toutes les autorisations et certificats d'autorisation requis visant à permettre le développement d'un nouveau quartier résidentiel Symbiocité La Prairie et la mise en place d'un parc de conservation pour la rainette faux-grillon de l'Ouest de 87,7 hectares;

**ATTENDU** que les certificats d'autorisation ont été délivrés, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, après consultation et accord avec Environnement Canada et Pêche et Océans Canada;

**ATTENDU** que l'application de ce décret sur des terrains privés et municipaux constitue une première au Canada et aura des impacts importants au niveau socio-économique pour les municipalités touchées;

**ATTENDU** que, juste pour la Ville de La Prairie, les impacts sont majeurs, notamment des pertes potentielles de plus de 185 M\$ en valeurs foncières additionnelles, des pertes annuelles de près de 3,75 M\$ en revenus de taxes foncières, des pertes directes de valeur du parc immobilier municipal de 6,5 M\$ et une perte de plus de 1 000 emplois générés;

**ATTENDU** que l'application de ce décret en zone urbanisée composée majoritairement de terrains privés et municipaux aura un impact sur la localisation d'équipements collectifs importants pour la qualité de vie de la population de ces municipalités;

**ATTENDU** que le retrait de grandes superficies d'espaces vacants disponibles au développement entraînera une pression sur le périmètre métropolitain, sur la zone agricole protégée et sur les bois métropolitains identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

**ATTENDU** que le décret potentiel et le nouveau programme de rétablissement de la rainette faux-grillon viennent modifier les règles qui s'appliquent;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités au Québec risquent d'être touchées et en plus remettre en question les ententes et autorisations obtenues jusqu'à aujourd'hui avec le gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que l'interdiction des usages et activités que le gouvernement pourrait imposer pour préserver la rainette faux-grillon de l'Ouest et son habitat est incompatible avec les activités humaines dans un territoire urbanisé;

**ATTENDU** que la Communauté métropolitaine de Montréal a donné, en mars dernier, un avis favorable d'appui aux municipalités de La Prairie, Saint-Philippe et Candiac afin de contrer la position du ministère de l'Environnement du Canada dans sa position de protection de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** le gouvernement du Canada respecte les engagements et honore les autorisations gouvernementales, données en 2008 et en 2014, pour le projet de développement Symbiocité La Prairie et la création d'un parc de conservation pour la rainette faux-grillon de l'Ouest.

**QUE** les impacts socio-économiques soient considérés et advenant le cas où des zones potentielles d'application du décret ne seraient pas modifiées dans le décret, octroyer une compensation financière dans les meilleurs intérêts des citoyennes et citoyens.

**QUE** l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et la Fédération canadienne des municipalités demandent aux gouvernements provincial et fédéral de mettre en place un cadre réglementaire et d'application unique, mais concertée qui tiendra compte de l'intérêt de toutes les parties.

**QUE** l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et la Fédération canadienne des municipalités soient consultées dans cette démarche afin de s'assurer d'une approche concertée en terme de développement durable.

**ADOPTÉE**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-04**

À la demande de monsieur le maire, un représentant du Service de l'urbanisme explique les objets du projet de règlement numéro 1248-04 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'intégrer le Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment, et code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié), ainsi que les conséquences de son adoption.

Le maire invite ensuite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ce projet de règlement.

Le représentant du Service de l'urbanisme répond à une question posée.

Par la suite, la greffière précise que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

### **AVIS DE MOTION 2016-09**

#### **RÈGLEMENT 1016-R.I.P. RELATIF AUX ANIMAUX**

Avis de motion est donné par monsieur Yves Senécal qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1016-R.I.P. relatif aux animaux.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2016-05-157**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**2016-05-158**

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-M CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-08 donné lors de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2016;

**ATTENDU** l'avis public, paru dans le journal Le Reflet, le 13 avril 2016;

**ATTENDU** qu'aucune opposition au projet de règlement n'a été reçue dans les quinze jours de la parution dudit avis public;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-M**

CONCERNANT LA DIVISION DU  
TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ EN HUIT  
DISTRICTS ÉLECTORAUX

**ADOPTÉE**

**2016-05-159**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-07 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-04**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NUMÉRO 1248  
AFIN D'INTÉGRER LE CODE DE  
CONSTRUCTION DU QUÉBEC,  
CHAPITRE 1 - BÂTIMENT, ET  
CODE NATIONAL DU BÂTIMENT  
- CANADA 2010 (MODIFIÉ)

**ADOPTÉE**

**2016-05-160**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-04 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-27**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250  
AFIN DE:

- modifier l'article 12.1 afin de préciser son application;
- modifier la terminologie afin de définir une activité de culte, une association, un centre communautaire et une salle de réunion;

- modifier certaines dispositions relatives aux piscines, aux garages intégrés et aux vérandas;
- modifier certaines dispositions relatives à l'implantation des remises, des pergolas, des pavillons, des pavillons de bain et des gazebos, des plates-formes, des saunas fermés isolés;
- modifier certaines dispositions relatives à une maison intergénération;
- modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage pour le service à l'auto annonçant les menus et les pré-menus d'un restaurant;
- modifier certaines dispositions applicables à une enseigne sur vitrage;
- modifier la méthode de calcul d'un revêtement extérieur d'un bâtiment;
- modifier la liste des matériaux de revêtement de toiture autorisés;
- modifier certaines dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C-302;
- modifier les limites des zones P-301 et C-302 et créer les zones P-301-1 et N-301-2 en y édictant les usages et normes;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-024, C-029, C-030, C-032, C-050, H-322-1, C-405, H-611 et C-613.

## **ADOPTÉE**

**2016-05-161**

### **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour le plan directeur du réseau d'aqueduc;

**ATTENDU** que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
Aqua Data inc.	82.5	43 466,30 \$	30.483	1 <sup>er</sup>
Tetra Tech QI inc.	70.5	41 155,30 \$	29.279	2 <sup>e</sup>
Groupe-Conseil Génipur inc.	79	62 661,38 \$	20.587	3 <sup>e</sup>

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 75 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels pour le plan directeur du réseau d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aqua Data inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 43 466,30 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie/2016-02 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1376-E (GE1416).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-162**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET L'INSPECTION ANNUELLE DES BORNES-FONTAINES NFPA-291**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes-fontaines NFPA-291, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017 et 2018;

**ATTENDU** que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour l'année 2016 (incluant les taxes)</b>
<u>Simo Management inc.</u>	<u>15 751,58 \$</u>
Aqua Data inc.	17 051,08 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 25 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes-fontaines NFPA-291, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 15 751,58 \$ pour l'année 2016. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-104 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

La Ville se réserve le droit de reconduire le contrat annuellement, pour une période maximale de deux ans, aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Plus particulièrement, en cas de reconduction, le prix unitaire sera réévalué annuellement à partir de la deuxième année du contrat, selon les modalités prévues au document d'appel d'offres (IPC).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2017 et 2018 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-05-163**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017 et 2018;

**ATTENDU** que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour l'année 2016 (incluant les taxes)</b>
Aqua Data inc.	<u>17 329,90 \$</u>
Simo Management inc.	17 461,84 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 25 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aqua Data inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 17 329,90 \$ pour l'année 2016. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-105 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

La Ville se réserve le droit de reconduire le contrat annuellement, pour une période maximale de deux ans, aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Plus particulièrement, en cas de reconduction, le prix unitaire sera réévalué annuellement à partir de la deuxième année du contrat, selon les modalités prévues au document d'appel d'offres (IPC).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2017 et 2018 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-05-164**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CURAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour le curage des égouts sanitaires et pluviaux;

**ATTENDU** que sept entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
<u>Qualinet Environnement inc.</u>	<u>21 682,48 \$</u>
Aquarehab (Canada) inc.	34 209,13 \$
Veolia ES Canada Services industriels inc.	41 525,11 \$
Enviro 5 inc.	49 558,13 \$
Beauregard Fosses Septiques ltée	102 316,81 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 38 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le curage des égouts sanitaires et pluviaux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Qualinet Environnement inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 21 682,48 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-106 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-165**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS AVEC ÉCUREUR**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour le nettoyage des puisards avec écureur, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017 et 2018;

**ATTENDU** que sept entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour l'année 2016 (incluant les taxes)</b>
<u>Beauregard Fosses Septiques ltée</u>	<u>18 712,18 \$</u>
Sanivac	20 264,34 \$
Enviro 5 inc.	20 264,34 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 15 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le nettoyage des puisards avec écurer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Beaugard Fosses Septiques Ltée, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif pour l'année 2016 de 18 712,18 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-120 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

La Ville se réserve le droit de reconduire le contrat annuellement, pour une période maximale de deux ans, aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Plus particulièrement, en cas de reconduction, le prix unitaire sera réévalué annuellement à partir de la deuxième année du contrat, selon les modalités prévues au document d'appel d'offres (IPC).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2017 et 2018 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-05-166**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT REGROUPE DE CHLORURE DE SODIUM - SAISON HIVERNALE 2016-2017**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU** que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

**QUE** la Ville de La Prairie confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2016-2017.

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de La Prairie s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de La Prairie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

**QUE** la Ville de La Prairie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2016-2017, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

**2016-05-167**

**REJET DE SOUMISSION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'APPAREILS EXERCISEURS EXTÉRIEURS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et l'installation d'appareils exerciseurs extérieurs;

**ATTENDU** que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue de la part de TechSport inc.;

**ATTENDU** que le concept proposé par TechSport inc. ne convient pas;

**ATTENDU** que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**DE REJETER** la soumission de TechSport inc. dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro LO-2016-05 pour la fourniture et l'installation d'appareils exerciseurs extérieurs.

**D'AUTORISER** le Service des loisirs à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier, en temps opportun.

**ADOPTÉE**

**2016-05-168**

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - BOULEVARD DES PRÉS-VERTS**

**ATTENDU** le contrat accordé en vertu de la résolution 2015-07-253, à l'entrepreneur Excavation CivilPro inc., pour la réalisation des travaux de prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts, au montant de 3 139 429,87 \$ taxes incluses;

**ATTENDU** que ces travaux incluent la réfection de l'intersection des rues Prés-Verts, La Fourche et des Glaïeuls;

**ATTENDU** que des travaux supplémentaires sont requis afin d'aménager une intersection surélevée à cet endroit et que ces travaux sont une extension des travaux déjà confiés à Excavation CivilPro;

**ATTENDU** que ces travaux représentent un coût supplémentaire de 89 605,77 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** que ces travaux sont accessoires au contrat principal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'AUTORISER** la modification du contrat accordé à l'entreprise Excavation CivilPro inc., en vertu de la résolution 2015-07-253, pour la réalisation des travaux de prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts afin d'inclure les travaux supplémentaires au niveau de l'intersection des rues Prés-Verts, La Fourche et des Glaïeuls ainsi que le paiement de la somme de 89 605,77 \$, taxes incluses, associée à ces travaux supplémentaires.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1373-E (GE1506).

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

## **ADOPTÉE**

**2016-05-169**

### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-04-105 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE PIERRE CONCASSÉE ET DE PIERRE ABRASIVE FONDANTE - ANNÉE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** le tableau du troisième ATTENDU de la résolution numéro 2016-04-105 intitulée « Octroi d'un contrat pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante - Année 2016 », par le suivant:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Lot A</b>	<b>Lot B</b>	<b>Montant total (incluant les taxes)</b>
Construction DJL inc.	<u>25 941,24 \$</u>	14 486,85 \$	40 428,09 \$
Baillargeon Division Matériaux inc.	31 657,22 \$	<u>14 394,87 \$</u>	46 052,09 \$
Carrière Bernier Ltée	44 351,61 \$	30 813,30 \$	75 164,91 \$

**DE MODIFIER** également le premier paragraphe des conclusions comme suit:

« **D'OCTROYER** les contrats pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante pour l'année 2016, aux plus bas soumissionnaires conformes, comme suit:

- à Construction DJL inc., pour le lot A, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 25 941,24 \$ pour la durée du contrat, soit d'avril 2016 à avril 2017;
- à Baillargeon Division Matériaux inc., pour le lot B, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 14 394,87 \$ pour la durée du contrat, soit d'avril 2016 à avril 2017;

ces contrats étant accordés aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-103 et aux soumissions retenues. »

## **ADOPTÉE**

2016-05-170

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 29 avril 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 262 497,61 \$ pour les activités financières, de 357 196,44 \$ pour les activités d'investissement et de 867 221,11 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES ÉTATS SEMESTRIELS EN VERTU DE L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

La trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 652 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX COMPRENANT, ENTRE AUTRES, LA RÉFECTION DE LA RUE ÉMILIE-GAMELIN ET LE DÉPLACEMENT DE LA PISTE CYCLABLE PRÈS DU PARC DU REMPART, AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SE RAPPORTANT À CES TRAVAUX ET À DIVERS AUTRES PROJETS, TENUE LE 13 AVRIL 2016**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 13 avril 2016 pour le règlement numéro 1386-E décrétant une dépense et un emprunt de 652 000 \$ pour l'exécution de divers travaux comprenant, entre autres, la réfection de la rue Émilie-Gamelin et le déplacement de la piste cyclable près du parc du Rempart, ainsi que le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux et à divers autres projets.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

2016-05-171

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM AU BAIL DE LOCATION ENTRE LA VILLE ET GESTION M.V.F. INC. POUR LA LOCATION D'UN LOCAL ADDITIONNEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un addendum au bail de location avec Gestion M.V.F. inc. pour la location d'un local additionnel, pour une période de 5 mois, au 170, boulevard Taschereau à La Prairie.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-05-172

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC SOLUTIONS WISELEAP INC. POUR UNE PLATE-FORME DE GESTION DES LICENCES D'ANIMAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville une entente avec Solutions Wiseleap inc. pour l'utilisation de la plate-forme de gestion des licences d'animaux Emili.net.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-05-173

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA AU CONTRAT D'EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉE DU CHEF PRÉPOSÉ À L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat d'emploi à durée déterminée du chef préposé à l'environnement au Service des travaux publics.

Cet addenda a pour objet la prolongation dudit contrat pour une période d'un mois, soit jusqu'au 8 juillet 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-174**

**DEMANDE DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE NÉGOCIATION  
POUR LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES  
EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* prévoit une période de négociation de douze mois dans le cadre du processus de restructuration des régimes de retraite;

**ATTENDU** que l'article 29 de la loi prévoit qu'à la demande conjointe des parties, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut prolonger la période de négociation pour une période de trois mois et que cette période de prolongation ne peut être renouvelée qu'une seule fois;

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 2016-01-014, adoptée le 18 janvier 2016, une première période de prolongation de trois mois a été demandée;

**ATTENDU** que comme cette période de trois mois tire à sa fin et que les négociations ne sont pas complétées entre la Ville et les représentants des groupes d'employés, les parties souhaitent prolonger, pour une seconde période de trois mois, la période de négociation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de prolonger la période de négociation pour la restructuration du régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie pour une nouvelle période de trois mois supplémentaires.

**D'AUTORISER** la greffière de la Ville, Me Danielle Simard et la conseillère en ressources humaines, madame Valérie Lemire à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

**ADOPTÉE**

**2016-05-175**

**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Anne-Louise Milot, à titre de directrice du Service des communications, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat:	Directeur général
Date prévue d'entrée en fonction:	23 mai 2016
Conditions de travail:	Selon l'accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-176**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée du directeur du Service des loisirs selon l'entente intervenue entre les parties, pour la période du 19 juillet 2016 au 18 juillet 2018.

**D'AUTORISER** la signature dudit contrat par le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-05-177**

**DÉMISSION AU POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE SURNUMÉRAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de monsieur Jean-Yves Lazure au poste de brigadier scolaire surnuméraire. Cette démission a pris effet le 11 avril 2016.

**DE REMERCIER** monsieur Lazure pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

2016-05-178

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE**

**ATTENDU** qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues pour assurer la sécurité des piétons qui circuleront dans le Vieux La Prairie à l'occasion de la Fête nationale organisée par la Ville le 23 juin 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE FERMER** les tronçons de rues suivants, entre 13 h 30 et minuit, le 23 juin 2016 à l'occasion de la Fête nationale :

- le chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Sainte-Marie;
- la rue Sainte-Marie, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Georges;
- la rue Saint-Jacques, entre la rue Saint-Georges et le chemin de Saint-Jean;

tout en permettant, et ce en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain à titre d'information.

**ADOPTÉE**

2016-05-179

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA TENUE DE L'ÉDITION 2016 DE LA FAMILI-PÊCHE**

**ATTENDU** l'accord intervenu entre les parties et le projet de protocole d'entente en découlant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** monsieur Guy Trahan, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et tout autre document nécessaire pour la tenue de l'édition 2016 de la Famili-Pêche.

Cette entente a notamment pour objet d'autoriser la Ville, à certaines conditions, à accéder au Bassin de La Prairie pour la tenue de la Famili-Pêche, le 4 juin prochain.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES TENUES PAR LE  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LES 9 ET 22 MARS 2016**

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la Ville.

**2016-05-180**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-081  
CONCERNANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT COMMERCIAL,  
ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » -  
48, BOULEVARD TASCHEREAU - PROMUTUEL LES PRAIRIES - ZONE  
C-128**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-98 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-081 concernant un projet d'agrandissement commercial pour l'immeuble situé au 48, boulevard Taschereau (Promutuel Les Prairies).

**ADOPTÉE**

**2016-05-181**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-014  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU - TRONÇON CHEMIN DE  
SAINT-JEAN / RUE LONGTIN » - 371 À 379, BOULEVARD TASCHEREAU  
- ZONE C-029**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-21 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-014 concernant une rénovation commerciale pour l'immeuble situé au 371 à 379, boulevard Taschereau.

**ADOPTÉE**

2016-05-182

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-016  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 360, RUE BEAUSOLEIL - ZONE H-137**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-22 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-016 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 360, rue Beausoleil.

**ADOPTÉE**

2016-05-183

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-020  
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE  
AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » -  
1000, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - ZONE C-302**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-24 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-020 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 1000, boulevard des Prés-Verts, à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2016-05-184

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-021  
CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL  
« J », ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE  
COMMERCIALE » - 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - ZONE C-302**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-25 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-021 concernant la construction d'un immeuble commercial « J » au 995, boulevard des Prés-Verts.

**ADOPTÉE**

2016-05-185

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-022  
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE  
AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 155 À  
165, BOULEVARD TASCHEREAU - ZONE C-120**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-26 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-022 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 155 à 165, boulevard Taschereau.

**ADOPTÉE**

2016-05-186

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-023  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION INSTITUTIONNELLE, ASSUJETTIE  
AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 310, RUE  
SAINT-IGNACE - ZONE P-007**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-27 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-023 concernant une rénovation institutionnelle pour l'immeuble situé au 310, rue Saint-Ignace.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

**ADOPTÉE**

2016-05-187

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-024  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « SITE PATRIMONIAL » - 350, RUE SAINT-LAURENT -  
ZONE H-024**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-29 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-024 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 350, rue Saint-Laurent.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

## **ADOPTÉE**

**2016-05-188**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT - NOUVEAU TRACÉ DE LA RUE DU VICE-ROI DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL SYMBOICITÉ**

**ATTENDU** que la rue du Vice-Roi, dans le projet Symbiocité, aura un nouveau tracé;

**ATTENDU** que la compagnie 142550 Canada inc. est propriétaire de l'ensemble des lots à être remplacés sur le nouveau tracé de la rue du Vice-Roi, dans le projet résidentiel Symbiocité;

**ATTENDU** que 142550 Canada inc. est disposée à céder à la Ville le lot à être connu comme étant le lot 5 890 124 du cadastre du Québec, comme future rue municipale, le tout tel que prévu à l'article 25 du règlement de lotissement numéro 1249;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est propriétaire des lots originaux 5 221 661 et 5 221 663, représentant les terrains dédiés à une école ainsi qu'à un aréna;

**ATTENDU** que ces deux terrains municipaux sont modifiés pour s'ajuster au nouveau tracé de la rue du Vice-Roi et seront connus comme étant les nouveaux lots 5 890 119 et 5 890 120;

**ATTENDU** que le projet est conforme au règlement de zonage numéro 1250;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la demande de remplacement des lots 5 221 652, 5 221 661 et 5 221 663 à 5 221 665 du cadastre du Québec afin de créer les lots 5 890 119 à 5 890 124 et 5 890 133 du cadastre du Québec, le tout selon le plan de Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, minute 22565, dossier RSM10400234-44.2, daté du 15 mars 2016, et ce, conditionnellement à la cession à la Ville de La Prairie du lot 5 890 124 du cadastre du Québec par 142550 Canada inc.

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2016-05-189**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 27**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**